

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COQUILLAGES - ARTS TRAINANTS - MANCHE OUEST

### Vendredi 3 février 2023 – Granville

25 personnes étaient présentes : le président du CRPMEM de Normandie Dimitri ROGOFF, le directeur du CRPMEM de Normandie Marc DELAHAYE, 3 salariés, 3 membres de droit (SMEL, NFM, HAM Granville) ainsi que 16 pêcheurs.

COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST			
Nom	Prénom	Navire / Fonction	Signature
CATHERINE	Christophe	Le Styx	Présent
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	<b>Excuse</b>
DE SMET	Romain	Le poulbot	Présent
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	Présent
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	<b>Absent</b>
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	Présent
GROSSE	Yann	Yann Frederic	<b>Absent</b>
GUENON	Grégory	Saint Andrews	<b>Absent</b>
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	Présent
GUY	Vincent	Pescadore	<b>Absent</b>
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	Présent
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	Présent
LENOIR	Guillaume	Briscard	Présent
MARAIS	Theo	Ptit Piak	<b>Absent</b>
MONTREUIL	Guy	Président sortant de la commission	Présent
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	Présent
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	<b>Absent</b>
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	<b>Absent</b>
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	<b>Absent</b>
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	Présent
GROSSE	Paul	Yann Frederic - invité	Présent
BERTEAU	Pierre Yves	Charles Marie II – invité	Présent
HERSENT	Jimmy	Monaco du nord II - invité	Présent
DESHAYES	Samuel	Pescadore - invité	Présent
LEGUELINEL	Didier	CRPMEM invité	Présent
ROGOFF	Dimitri	Président CRPMEM	Présent
DELAHAYE	Marc	Directeur CRPMEM	Présent
LEGUELINEL	Eric	Vice-Président CRPMEM	Présent
LE GRILL	Maxime	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LLAVORI	Quentin	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LEGLINEL	Julie	Antenne OC CRPMEM	Présent
SELLAM	David	DIRM MEMN	<b>Absent</b>
DUVAL-MOLINOS	Aude	DDTM 50	<b>Excuse</b>
HEGRON MACE	Laurence	SMEL	Présent
SERAZIN	Joss	NFM	Présent
VIMARD	Mathieu	OPN	<b>Excuse</b>
DENIZOT	Adeline	Responsable HAM Granville	Présent

## Ordre du jour :

- Sièges disponibles à la Commission CSJ Manche Est
- Bilan volume/prix
  - Coquille Saint-Jacques
  - Praires
  - Huîtres plates
- Modalités d'exploitation bivalves (Vénus /Palourde)
- Bilan de la campagne COGECO (SMEL)
- Focus sur l'ensemencement / modification cotisation licence Hyperbole
- Appel à candidature prospection zone d'ensemencement
- Appel à candidature ensemencement
- Date d'ouverture et modalités d'exploitation de la zone d'ensemencement
- Jersey Post-Brexit : accès et Fishing Permits
- Devenir de la licence l'Hyperbole
- Pêche plongée bivalves
- Questions diverses

### • Sièges disponibles à la Commission CSJ Manche Est

Il a été rappelé à la Commission Coquillages – arts trainants – Manche Ouest qu'elle bénéficie d'un siège à la Commission CSJ Manche Est et qu'il serait opportun de l'occuper. Après débats, personne ne souhaite se porter candidat : la Commission Manche Est en sera informée et cela clôt le sujet.

### • Bilan volume/prix

#### → Coquille Saint-Jacques

Les volumes débarqués au début de campagne 2022/2023 suivent les tendances et les valeurs de la campagne précédente avec notamment 120T débarquées les premières semaines d'octobre. Cependant, deux faits sont à noter.

Les deux dernières semaines de décembre sont respectivement marquées par 35% et 60% d'apports supplémentaires comparées aux campagnes dernières.

A contrario, les deux dernières semaines du mois de janvier sont respectivement marquées par 30% et 20% de débarquements en moins à la criée de Granville. Ceci pourrait s'expliquer par la diminution de 25% de la limitation de capture les 2 dernières semaines de janvier.

Concernant le prix moyen de vente, le début de campagne est marqué par un prix supérieur aux années précédentes et croissant de début octobre (2,30 €/kg) jusqu'à mi-novembre (2,86 €/kg). Ensuite, les années précédentes comportaient un pic du prix entre fin novembre et début décembre. Cette année, ce pic n'a pas réellement eu lieu ou du moins plus légèrement et décalé d'une semaine pour atteindre 2,64 €/kg la semaine 49.

Cette chute a continué tout en restant dans la moyenne des prix des deux dernières campagnes.

Enfin, les données des interventions de l'OPN en janvier, 78% d'interventions sur les volumes débarqués des adhérents OPN, ont pu mettre en exergue les difficultés de marché de janvier 2023, ce qui a amené une limitation des captures afin de réduire l'offre. Un membre rappelle que le gisement de Saint Brieuc ferme en janvier pour palier à cette difficulté et qu'il conviendrait de se poser la question.

### → Praires

Un rappel chiffré de l'évolution des volumes ainsi que des prix moyens de vente des praires est réalisé. Il est constaté que les volumes des praires pour la campagne 2022 sont similaires voire supérieurs aux campagnes précédentes (2020/2021) et ce, malgré la diminution de moitié du quota pour les navires pratiquant la pêche de coquilles Saint-Jacques au cours d'une même marée. En ce qui concerne les prix moyens de vente, ces derniers sont de manière générale légèrement supérieurs excepté au mois d'octobre 2022.

### → Huitres plates

Un rappel chiffré de l'évolution des volumes ainsi que des prix moyens de vente des huitres plate est réalisé. Il est constaté que les volumes d'huitres plates pour la campagne 2022 sont très largement supérieurs aux campagnes précédentes (2020/2021) passant de moins de 10 tonnes par campagne à 25 tonnes en 2022. Les prix moyens de vente sont également en augmentation sur cette campagne. Ce bilan positif est toutefois à nuancer avec la problématique météorologique qui a fortement perturbé cette campagne (2 semaines sur 4 semaine d'exploitation).

- Modalités d'exploitation des Vénus (*Spisula ovalis*) et des Palourdes Roses (*Venerupis rhomboïdes*)

Pour la campagne à venir, les conditions d'exploitations des Vénus (*Spisula ovalis*) et des Palourdes Roses (*Venerupis rhomboïdes*) restent inchangées par rapport à la campagne 2022 à l'exception de la date d'ouverture. Ainsi en 2023, la campagne débutera le lundi 15 mai pour finir le vendredi 28 juillet 2023. En raison d'une certaine fragilité de la ressource, la commission souhaite maintenir la quantité maximale autorisée à 6 tonnes par navire et par semaine (Soit **1,5 tonnes/ navire pour 4 marées/semaine ou 2 tonnes/ navire pour 3 marées/semaine**). La commission souhaite toutefois que 2 ou 3 navires puissent être autorisés à pratiquer la pêche de la Vénus avant la date d'ouverture (durant la première quinzaine de mai) afin de pouvoir fournir un échantillon aux futurs acheteurs. En conséquence, les demandes de dérogations sont à prévoir auprès de la DIRM suffisamment tôt.

- Bilan de la campagne COGECO (SMEL)

Laurence Hégron-Macé (SMEL), dans le cadre du volet coquille Saint-Jacques du projet COGECO, a présenté à la Commission les résultats de la prospection du 15 et 19 septembre 2022, le suivi de l'ensemencement et le suivi du corail.

Concernant la prospection du gisement, le secteur de Chausey comporte 2,27 fois plus de coquilles que le secteur de la chaussée des Bœufs mais la proportion de sous-taille est plus importante.

Concernant le suivi de l'ensemencement, les naissains d'automne sont en moyenne plus petits que les naissains de printemps.

Concernant le suivi du corail en 2022, de décembre à mars les coquilles sont majoritairement peu coraillées et moyennement coraillées. A partir d'avril, les coquilles sont majoritairement bien coraillées. De plus, il n'y a pas de différences de rendement et de la taille des noix entre les coquilles natives ou de semis, ni entre les sites de Chausey et de la chaussée des Bœufs.

- Focus sur l'ensemencement

D'après le SMEL, dans les secteurs de Chausey et de la Chaussée des Bœufs, 85% des coquilles Saint-Jacques âgées d'1 an et 2 ans proviendraient de l'ensemencement. Toutefois, la reconnaissance des coquilles de semis, comparés aux coquilles natives, est en attente de validation scientifique. Cette capacité de distinction permettrait d'étudier les effets réels de l'ensemencement sur la pêche, pour l'heure incertains et ce depuis le début de l'ensemencement en 2009. La Commission est **favorable** pour une **étude démontrant l'intérêt de l'ensemencement**.

De plus, la Commission souhaite faire évoluer la réglementation définissant la zone d'ensemencement et la zone de cantonnement (arrêté n°85/2020). La Commission **propose de supprimer la zone de cantonnement** au vu des effets de l'ensemencement bien plus vaste ainsi que de sa taille limitée et contraignante d'un point de vue réglementaire.

La Commission a également émis des pistes de réflexion pour améliorer la gestion future de la zone d'ensemencement. La Commission a pensé à subdiviser la zone d'ensemencement en 3 sous-zones afin d'alterner les zones exploitées et homogénéiser l'effort de pêche dans la zone d'ensemencement. L'idée d'une licence locale spécifique pour la zone d'ensemencement a également été mentionnée.

- Modification cotisation licence Hyperbole

Suite à la demande de la Commission du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et de la décision du Conseil du 25 novembre 2022, **la cotisation ensemencement (1 000€) de la licence Hyperbole E0/D0 a été supprimée à compter de** la prochaine campagne (2023/2024).

Campagne	Règles	Prix de la licence Hyperbole E0/D0	Cotisation pour l'ensemencement	Total
Actuellement	<147 kW	410 €	1 000 €	1 410 €
	147 – 220 kW	510 €	1 000 €	1 510 €
	≥ 220 kW	610 €	1 000 €	1 610 €
Campagne 2023/2024	<147 kW	410 €	0 €	410 €
	147 – 220 kW	510 €	0 €	510 €
	≥ 220 kW	610 €	0 €	610 €

Sachant qu'il y a 15 licences Hyperbole E0/D0 délivrées, la prochaine campagne verra 15 000€ de moins pour l'ensemencement. Il a été proposé à la Commission de répercuter les 15 000€ sur les 47 licences CSJ Ouest Cotentin, soit un ajout de 320€/licence. **La Commission propose, à l'unanimité, d'augmenter le prix de la cotisation ensemencement de 500€/licence CSJ OC**, soit un total de 23 500€.

- Appel à candidature prospection zone d'ensemencement

**Jean-Christian Frésil**, accompagné de son navire TRAFALGAR, **est lauréat** de l'appel à candidature. Il réalisera donc la prospection de la zone d'ensemencement 2023.

- Appel à candidature ensemenement

**Jean-Christian Frésil**, accompagné de son navire TRAFALGAR, est lauréat de l'appel à candidature. Il réalisera donc l'ensemencement du printemps 2023.

- Date d'ouverture et modalités d'exploitation de la zone d'ensemencement

La Commission propose d'ouvrir la zone d'ensemencement (zone 4) suivant les mêmes modalités que la campagne précédente. Il s'agit donc d'ouvrir la zone 8 semaines, à partir du lundi 13 mars jusqu'au vendredi 5 mai 2023. Au sein de la zone 4, deux marées hebdomadaires seront autorisées pour une limitation de capture de 1 300 kg pour tous les navires. Le temps de pêche par marée variera de 4h pour les premières semaines à 6h pour les dernières semaines.

campagne	nombre de semaines d'ouverture	date	marées hebdomadaires	semaines	temps de pêche	limitation de capture	
						<12m	>12m
2022-2023	8 semaines	13 mars 2023	2 marées	S1/S2	4h	1 300 kg	1 300 kg
				S3/S4	5h		
		5 mai 2023		S5/S6	6h		
				S7/S8	6h		

La Commission propose également d'augmenter la **taille minimale de capture** des coquilles Saint-Jacques à **11 cm au sein de la zone d'ensemencement sous réserve des résultats de la prospection qui aura lieu**. Comme rappelé en Commission, **l'augmentation de la taille minimale de capture est une compétence de l'Etat par arrêté ministériel**. Pour modifier l'arrêté ministériel, la question de la taille minimale doit préalablement être discutée en Commission nationale coquillages du CNPMMEM.

- Jersey Post-Brexit : accès et Fishing Permits

Suite au Brexit et à l'annonce du 1<sup>er</sup> février 2023 de la part de Jersey, il a été présenté les grands changements à venir pour la pêche dans les eaux du bailliage de Jersey.

Jersey étant devenue pays tiers, les eaux du bailliage ne sont désormais plus sous réglementation des pêches normandes. Le gisement Ouest Cotentin est donc amputé des eaux jersiaises. Des réflexions seront à prévoir afin de trouver un moyen d'assurer la cohérence entre les réglementations normande et jersiaise.

Pour continuer à travailler dans les eaux des îles anglo-normandes, il faut désormais avoir l'accès à Jersey et un Fishing Permit (permis de pêche). Ce Fishing Permit est associé à une activité de pêche donnée (nature de l'activité) et à des modalités de pêche associées (ampleur de l'activité).

Pour les arts trainants, le Fishing Permit délivre un nombre de jour de pêche maximum autorisé dans les eaux de Jersey. Ces jours de pêche ont été établis sur la base des statistiques annuelles de l'administration française entre le 1<sup>er</sup> février 2017 et le 31 janvier 2020, Jersey a accepté de prendre la meilleure année et non la moyenne des 3 années. Plusieurs armements ne s'y retrouvent pas. Le CRPMMEM, qui n'est pas pouvoir de négociation, n'est pas destinataire des statistiques individuelles d'activité en particulier pour les plus de 12 mètres et les VMS : il n'a pu vérifier que pour ceux qui lui ont transmis leurs données. Il est proposé que les armements concernés demandent auprès de

leur opérateur VMS une extraction des données afin que le CRPMEM puisse vérifier si des jours supplémentaires ne peuvent être trouvés : Jersey a confirmé qu'ils seraient ouverts à tous nouveaux éléments pour faire évoluer le nombre de jours des permis de pêche.

- **Devenir de la licence l'Hyperbole E0/D0**

Suite à la sortie des eaux de Jersey et Guernesey du gisement Ouest Cotentin, la zone de l'Hyperbole E0/D0 est drastiquement réduite (annexe 1). Seul un tiers de la zone reste en eaux normandes. La Commission remet donc en cause l'intérêt de la licence Hyperbole E0/D0.

Premièrement, à l'unanimité, **la Commission propose de retirer du contingent les 3 licences Hyperbole gelées.**

Secondement, toujours à l'unanimité, la Commission propose que la licence Hyperbole E0/D0 vienne à être supprimée. Pour cela, **elle propose d'inscrire un principe viager pour les détenteurs actuels de la licence Hyperbole E0/D0.**

Troisièmement, **la Commission propose de réfléchir à étendre le gisement Ouest Cotentin vers l'ouest jusqu'aux 12 milles au large du plateau des Roches Douvres** afin que cette zone au large devienne réglementée dans le cadre de la licence coquilles Saint-Jacques Ouest Cotentin mais en distinguant les deux zones pour éviter un report d'effort de pêche à la côte.

- **Pêche plongée bivalves**

Le processus de création d'une licence plongée régionale et de sa phase expérimentale préalable a été rappelé à la Commission.

Etape	Acteur	mission	
1	Commission OC	Construction du dossier-projet sur la phase expérimentale (2 années de campagnes)	✗ Commission 04/02/2022
2	DIRM + IFREMER	Présenter le projet pour avis et validation	
3	Commission OC	ajuster le projet et avis	✗ Commission 01/09/2022
4	Conseil CRPMEM Normandie	validation du projet	Conseil 16/09/22 / Bureau 30/09/22
5	CNPMEM	lettre d'intention	
6	CNPMEM	autorise la phase expérimentale	
7	DIRM	arrêté pour la phase expérimentale	✓ Favorable avec une charte déontologique
8	IFREMER	bilan scientifique annuel de la phase expérimentale	
9	Commission nationale Coquillages	présentation des résultats scientifiques pour avis et validation	
10	CNPMEM	autorise la création d'une licence plongée régionale	

**La Commission maintient son opposition à la pêche en plongée de bivalves.** Elle juge que cela pourrait affecter l'image de la pêche des coquillages aux arts trainants ainsi que contribuer à exclure ce type de pêche de certaines zones. De plus, un membre s'interroge sur le fait que la pêche plongée soit un sujet en Manche Ouest et qu'il n'en soit pas un en Manche Est.

Le Président du CRPMEM, a pu apporter réponse en indiquant qu'aucun porteur de projet n'existe en Manche Est contrairement à la Manche Ouest. Le président du CRPMEM propose également que ce sujet soit redébatte lors du prochain Conseil du CRPMEM.



- Questions diverses

#### Effarouchement des araignées de mer à la drague dans les concessions conchyliques

La Commission est interpellée pour avis sur l'autorisation accordée d'effaroucher les araignées de mer à la drague dans les concessions conchyliques. Ce sujet sera traité lors de la prochaine Commission.

#### Festival de Granville « Toute la mer sur un plateau »

La Commission est informée que le festival de Granville « Toute la mer sur un plateau » se tiendra le week-end du 6 et 7 octobre 2023. A cette occasion, il est également proposé que la première semaine de la campagne de Coquille Saint-Jacques 2023/2024 comporte 3 marées.

Les licenciés ne participant pas au festival pêchent du lundi au mercredi. Pour les licenciés participant au festival, est proposé une pêche le lundi, le mercredi et une pêche le vendredi avec une dérogation de la DIRM. La Commission donne un avis favorable de principe le temps de définir plus précisément les modalités.

L'ensemble des sujets ayant été vus, la séance est levée à 18h30.

**Jean-Christian FRESIL**  
**Président de la commission coquillages art trainants Manche Ouest**  
p.o  
**Quentin LLAVORI, chargé de missions du CRPMEM de Normandie**



Annexe 1 : Carte du gisement Ouest Cotentin.

